

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 juin 2017

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

L'an deux mil dix-sept,

Le 20 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 12 juin 2017

Présents : les membres du Conseil Municipal

Excusés : MORLOTTI Isabelle, ROLLINSON Caroline.

Pouvoirs : MORLOTTI Isabelle à DUPONT Jean-Marc ; ROLLINSON Caroline à VALLA Roland

Secrétaire de séance : MEO Marc

Zéro pesticide : adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de matériels alternatifs
au désherbage chimique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 avril 2016 approuvant l'adhésion de la Commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ». Il demande aux conseillers de se prononcer pour adhérer au groupement de commandes de la Communauté de Communes Bugey Sud pour l'acquisition de matériels alternatifs au désherbage chimique en vue d'atteindre l'objectif du « zéro pesticide ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Projet de maillage des réseaux d'eau des Communes de BEON et CULOZ

Le Conseil Municipal donne son accord pour connecter son réseau d'eau potable à celui de la Commune de CULOZ. Cette décision fait suite à la demande de la Commune de CULOZ qui souhaite pouvoir disposer d'un réseau supplémentaire en cas d'accident sur son réseau principal. Une convention sera établie entre les deux Communes afin de définir les modalités. Celle-ci fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil Municipal. Les travaux nécessaires seront pris en charge par la Commune de CULOZ.

Décision modificative n°1 au budget Photovoltaïque 2017

Monsieur le Maire explique que le compte d'investissement 28188, correspondant à l'amortissement du panneau photovoltaïque de l'école, a été approvisionné en dépenses au lieu de l'être en recettes.

Il propose de corriger le budget photovoltaïque en effectuant les virements de crédits suivants :

cpte D 28188 (Amortissement autres immobilisations corporelles).....	- 3134 €
cpte R 28188(Amortissement autres immobilisations corporelles).....	+3134 €.
cpte R 2188(Autres immobilisations corporelles)	+6268 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, accepte la décision modificative proposée.

Informations et questions diverses

- 1) **Demande de subvention de l'Association VAL'MUSE** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association VAL'MUSE, de CHAMPAGNE-EN-VALROMEY, reçue en Mairie le 13 juin 2017. Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité.

- 2) **Rythmes scolaires** : Depuis la rentrée de septembre 2014, la loi sur la réforme des rythmes scolaires impose 9 demi-journées d'école en maternelle et en primaire et des journées de classe n'excédant pas 5h30. Les Communes ont eu la responsabilité de la mise en place de la nouvelle organisation, en concertation avec l'équipe enseignante et sa hiérarchie ainsi que les parents d'élèves. Dans l'attente d'un décret d'application qui devrait permettre prochainement aux Communes de revenir, par dérogation, sur l'organisation actuelle, le Conseil Municipal propose une consultation des familles et charge Monsieur le Maire de faire parvenir aux parents d'élèves un questionnaire afin de recenser leurs avis, en prévision des changements qui pourront être décidés dès la rentrée de septembre 2017.

FIN DE LA SEANCE : 23 h 00

